

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le trente mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Nombre de suffrages  
exprimés : 10

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

### Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

### Procuration(s) :

M. CASENAVE Joseph donne pouvoir à M. CACHELOU Frédéric, M. CASTEIGNAU Sébastien donne pouvoir à M. GUIRAUTE André

### Etai(ent) absent(s) :

M. LARRENSOU Xavier

### Etai(ent) excusé(s) :

M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU Sébastien

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation  
26/03/2022

### 2022-3003-1 : FIXATION DES TAUX IMPOTS LOCAUX 2022

Date d'affichage  
26/03/2022

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du :

.....

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2022, à savoir la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il précise que la fixation des taux proposés ci-dessous doit permettre de dégager pour l'exercice 2022, des recettes fiscales appelées à couvrir le besoin de financement du projet de budget communal.

Il propose aux membres du Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition 2021 au titre de l'année 2022.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de maintenir en 2022 les taux d'imposition, comme suit :

TAXES	Taux 2021	Taux 2022	Bases 2022	Produits 2022
TFB	25.01	25.01	923 100	230 867
TFNB	27.37	27.37	23 300	6 377
			<b>Produit fiscal attendu</b>	<b>237 244</b>

**DONNE** pleins pouvoirs à Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, pour signer l'état n° 1259 COM décrit ci-dessus ;

**INDIQUE** que le produit fiscal attendu pour l'année 2022 est donc de 237 244 euros

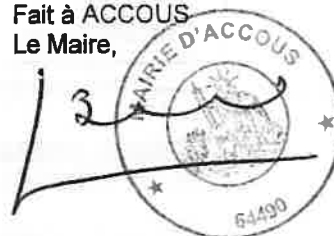
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le trente mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Nombre de suffrages  
exprimés : 10

Pour : 6

Contre :

Abstentions : 4

### Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

### Procurator(s) :

M. CASENAVE Joseph donne pouvoir à M. CACHELOU Frédéric, M. CASTEIGNAU Sébastien donne pouvoir à M. GUIRAUTE André

### Etai(ent) absent(s) :

M. LARRENSOU Xavier

### Etai(ent) excusé(s) :

M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU Sébastien

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation  
26/03/2022

**2022-3003-2 : BUDGET COMMUNE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF  
2022**

Date d'affichage  
26/03/2022

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du :

.....

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2022 :

### Investissement

Dépenses : 1 283 624.76

Recettes : 1 283 624.76

### Fonctionnement

Dépenses : 1 526 323.57

Recettes : 1 526 323.57

### **Pour rappel, total budget**

#### Investissement

Dépenses : 1 283 624.76 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 1 283 624.76 (dont 0.00 de RAR)

#### Fonctionnement

Dépenses : 1 526 323.57 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 526 323.57 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ACCOUS  
Le Maire,



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le trente mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Nombre de suffrages  
exprimés : 10

Pour : 6

Contre :

Abstentions : 4

### Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

### Procurations(s) :

M. CASENAVE Joseph donne pouvoir à M. CACHELOU Frédéric, M. CASTEIGNAU Sébastien donne pouvoir à M. GUIRAUTE André

### Etai(ent) absent(s) :

M. LARRENSOU Xavier

### Etai(ent) excusé(s) :

M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU Sébastien

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation  
26/03/2022

### 2022-3003-3 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Date d'affichage  
26/03/2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2022 :

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..J..I....

### Investissement

et publication du :

..J..I....

Dépenses : 56 179.16

Recettes : 59 340.06

### Fonctionnement

Dépenses : 118 180.07

Recettes : 118 180.07

### **Pour rappel, total budget**

### Investissement

Dépenses : 59 340.06 (dont 3 160.90 de RAR)

Recettes : 64 235.43 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 118 180.07 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 118 180.07 (dont 0,00 de RAR)



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le trente mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Nombre de suffrages  
exprimés : 10

Pour : 6

Contre :

Abstentions : 4

### Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

### Procuration(s) :

M. CASENAVE Joseph donne pouvoir à M. CACHELOU Frédéric, M. CASTEIGNAU Sébastien donne pouvoir à M. GUIRAUTE André

### Etai(ent) absent(s) :

M. LARRENSOU Xavier

### Etai(ent) excusé(s) :

M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU Sébastien

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation  
26/03/2022

**2022-3003-4 : BUDGET LOT ISEYE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF  
2022**

Date d'affichage  
26/03/2022

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2022 :

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du :

.....

### Investissement

Dépenses : 142 034.02

Recettes : 142 034.02

### Fonctionnement

Dépenses : 77 223.05

Recettes : 77 223.05

### **Pour rappel, total budget**

#### Investissement

Dépenses : 142 034.02 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 142 034.02 (dont 0,00 de RAR)

#### Fonctionnement

Dépenses : 77 223.05 (dont 0,00 de RAR)

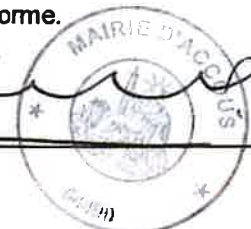
Recettes : 77 223.05 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le trente mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Nombre de suffrages  
exprimés : 10

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

### Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

### Procuration(s) :

M. CASENAVE Joseph donne pouvoir à M. CACHELOU Frédéric, M. CASTEIGNAU Sébastien donne pouvoir à M. GUIRAUTE André

### Etai(ent) absent(s) :

M. LARRENSOU Xavier

### Etai(ent) excusé(s) :

M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU Sébastien

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation  
26/03/2022

Date d'affichage  
26/03/2022

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

### 2022-3003-5 : AIDE URGENTE RÉFUGIÉS UKRAINIENS

Le Maire informe l'Assemblée de l'arrivée de 3 réfugiés ukrainiens (un couple avec un enfant de 5 ans et demi) sur notre commune.

Vu la situation difficile de ces personnes, il propose à l'Assemblée d'octroyer une aide financière urgente de 300 €.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**APPROUVE** l'attribution d'une aide de 300 € à ces 3 réfugiés.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ACCOUS  
Le Maire,

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le trente mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Nombre de suffrages  
exprimés : 10

Pour : 7

Contre :

Abstentions : 3

### Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

### Procuration(s) :

M. CASENAVE Joseph donne pouvoir à M. CACHELOU Frédéric, M. CASTEIGNAU Sébastien donne pouvoir à M. GUIRAUTE André

### Etai(ent) absent(s) :

M. LARRENSOU Xavier

### Etai(ent) excusé(s) :

M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU Sébastien

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation  
26/03/2022

**2022-3003-6 : ACCROBRANCHE Requalification de l'accrobranche, Forêt farfelue, tableau de financement**

Date d'affichage  
26/03/2022

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à la requalification du site actuel de l'accrobranche ; afin d'assurer la pérennité de ce site touristique qui s'appellera « la forêt farfelue ». Les travaux s'étaleront sur deux années.

Le coût général de l'opération HT est de 135 630 €. Il est sollicité une subvention de l'État de 81 378 € (60%) et 27 126 € (20%) auprès de la Région Aquitaine.

La Commune participera à hauteur de 27 126 €.

Monsieur le Maire présente le tableau de financement suivant :

DEPENSES	MT HT	RECETTES	MT HT	%
<b>Tranche1</b>				
Expertise et contrôle	1000.00	ETAT	81378.00	60
Démontage des parcours	6260.00	Région	27126.00	20
Travaux de rénovation et amélioration	9465.00	Commune	27126.00	20



Création de nouveaux parcours tyroliennes	44090.00			
Création de l'escalade arbre	3740.00			
<b>Tranche 2</b>				
Expertise et contrôle	1000.00			
Création chemins suspendus	56220.00			
Création d'une plateforme terrasse	13855.00			
<b>TOTAL</b>	<b>135630.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>135630.00</b>	<b>100</b>

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE** la réalisation de l'opération telle que présentée ci-dessus,

**CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter l'aide des partenaires financiers (État, Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine) afin de construire le plan de financement de ce projet

**S'ENGAGE** à assurer la part d'autofinancement du projet,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la constitution du dossier définitif.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le trente mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Nombre de suffrages  
exprimés : 10

Pour : 8

Contre :

Abstentions : 2

### Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

### Procuration(s) :

M. CASENAVE Joseph donne pouvoir à M. CACHELOU Frédéric, M. CASTEIGNAU Sébastien donne pouvoir à M. GUIRAUTE André

### Etai(ent) absent(s) :

M. LARRENSOU Xavier

### Etai(ent) excusé(s) :

M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU Sébastien

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation  
26/03/2022

Date d'affichage  
26/03/2022

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

*.....*

et publication du :

*.....*

### 2022-3003-7 LA LAITERINE : Captage en eau à la Cabane de Laiterine, demande de subvention

Monsieur le Maire expose l'état des lieux du fonctionnement du captage alimentant la cabane de la Laiterine sur l'estive d'Iseye. Les mauvaises analyses d'eau récurrentes et la vétusté des installations ont amené la commission pastoralisme à solliciter le cabinet CETRA pour une expertise.

L'avant-projet montre l'importance de réaliser des travaux de captage et de desserte en eau pour la cabane afin de garantir une ressource suffisante et de qualité.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**CONSIDERANT** la volonté de la commune de maintenir un pastoralisme vivant sur son territoire et, pour ce faire, de fournir aux éleveurs les outils adaptés et suffisants,

**CONSIDERANT** le projet présenté,

**CONSIDERANT** le plan de financement prévisionnel comme suit :

	TAUX	MONTANT HT
Montant des travaux	100 %	52 000 €

Subventions améliorations pastorales	80 %	41 600 €
Autofinancement commune	20 %	10 400 €

**CONSIDERANT** que cet équipement est indispensable pour la pérennité de l'emploi de pâtre communal,

**CONSIDERANT** l'intérêt d'améliorer les conditions de travail et l'entretien du territoire pastoral communal,

**CONSIDERANT** l'importance de réaliser les travaux étant donné les conditions actuelles de non-disponibilité et de mauvaises qualités de la ressource en eau,

**DECIDE** la réalisation de l'opération telle que présentée ci-dessus,

**DEMANDE** l'inscription de ce projet au programme pastoral régional 2022 au titre de la mesure 7.6B 'Mise en valeur des espaces pastoraux'

**SOLLICITE** des subventions les plus élevées possibles auprès des différents financeurs (Europe, État, FNADT, Région, Département).

**S'ENGAGE** à assurer la part d'autofinancement du projet,

**CHARGE** le Maire de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer l'ensemble des actes administratifs pour ce faire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ACCOUS  
Le Maire,

